

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 12 avril 2022 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

ELARGISSEMENT DU CHEMIN LATERAL

Le projet d'élargissement d'une portion du chemin Latéral a fait l'objet d'une enquête publique du 14 au 29 mars 2022. Le commissaire-enquêteur, ayant analysé le dossier soumis à l'enquête publique, les observations du public, ayant conclu que le projet d'élargissement de la voie chemin Latéral répond à un besoin d'aisance de voirie et de sécurité voiture/vélo/piéton, qu'il y a un faible impact sur l'environnement, émet un avis favorable à l'élargissement de cette voie.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, décide l'élargissement de la voie communale n°34 dite Chemin Latéral et l'acquisition au prix de 25 euros le m² du terrain nécessaire à cette opération, savoir : une partie de la parcelle ZB 360 soit 486m², appartenant aux consorts Lanne.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE _ POSE DE REPERES DE CRUE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, avec le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, pour la pose de repères de crue.

Le gave de Pau ainsi que la plupart de ses affluents ont connu des crues parfois importantes dont les traces sont documentées mais pour lesquelles la mémoire des riverains s'estompe avec le temps.

Cette action vise à améliorer la conscience du risque inondation. Deux repères de crue seront installés : sur le site de l'ancienne décharge réhabilitée et à la Place des Platanes impactée lors de la crue de juin 2013.

Le Syndicat propose aux administrés, dont la maison est exposée au risque inondation, un diagnostic de vulnérabilité aux inondations. Grâce à cette démarche, le Syndicat accompagne les administrés afin d'adapter leur logement au risque d'inondation et d'obtenir les aides à la réalisation de ces travaux.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion puis les comptes administratifs de l'année 2021, après une présentation des comptes et des résultats de l'année 2021 par M. André BIDEGARAY, conseiller délégué aux finances.

SUBVENTIONS 2022

L'enveloppe budgétaire de l'année 2021, soit 63000 € au total pour les associations, est maintenue en 2022. La subvention au CCAS est de 30 000 €.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal décide de laisser les taux 2021 inchangés : Taxe foncière (bâti) : 9,39% auxquels s'ajoutent 13,47% du fait du transfert aux communes de la part perçue auparavant par le Département. Taxe foncière (non bâtie) : 24,63%.

VOTE DU BUDGET 2022

M. André BIDEGARAY présente le budget qui a été travaillé en Commission finances. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Les principaux investissements prévus au budget sont :

Programme centre bourg 200000 €

Réfection toits latéraux église 80000 €

Travaux forêt communale 47674 €

Voies vertes 70000 €

Démocratie participative 50000 €

Rénovation lavoirs 40000 €

Rénovation murs cantine 20000 €

Rénovation classe maternelle 10000 €

Aménagement placettes 10000 €

Jardins partagés 10000 €

Illuminations 10000 €

Aménagement cimetière 8000 €

Conseil municipal des enfants 10000 €

Portes pvc double vitrage école élémentaire 8000 €

Équipement numérique école élémentaire 15000 €

Mise en conformité sonnerie clocher 13000 €

Réhabilitation ancienne décharge 640000 € : dépense prévue au budget 2021 et reportée en 2022, la CCPN n'ayant pas pu solder l'opération de réhabilitation de la décharge, toutes les subventions n'ayant pas encore été perçues.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la Mairie en centre bourg : le projet de tiers-lieu a été présenté à la personne référente. Un projet de convention est en cours d'élaboration.